

## CTE/IOPS OU IOPS/CTE ?

### DERRIÈRE CETTE QUESTION TRIVIALE SE CACHE UNE INJUSTICE FAITE AUX CTE/IOPS.

Les contrôleurs techniques d'exploitation (CTE) dans certaines DSAC ont la double qualification CTE et IOPS.

Le GT EVORAMP a démontré que l'exercice des deux qualifications simultanément est exigeant et difficile pour les agents concernés. Bien souvent le travail d'IOPS est chronophage pour ces agents, et consomme 60 à 70% de leurs temps.

Pour autant ces agents, sont-ils correctement rémunérés ?

Le principe validé par la DSAC est de verser à ces agents les primes liées au RIST les plus élevées des deux qualifications. Mais dans les faits ces agents sont contrôleurs techniques d'exploitation et pas inspecteur de surveillance comme les autres IOPS.

La part liée aux fonctions des CTE est au niveau 5 avant qualifications, au niveau 8 qualifiés moins de 3 ans puis au niveau 9 qualifiés plus de 3 ans.

Un IOPS quant à lui est directement affecté comme inspecteur de surveillance au niveau 8, puis à 18 mois au niveau 9 et après 3 ans au niveau 10.

La PQH2 doit également être versée en fonction de la qualification la plus élevée détenue (ex IOPS Auditeur, RMA, ou CTE plus de 3ans...)

Les agents CTE qualifiés qui deviennent par la suite CTE/IOPS ne sont également pas revalorisés au niveau de la part fonction.

Cette différence de traitement entraîne une perte non négligeable de revenus pour ces agents alors qu'ils exercent deux qualifications exigeantes et difficiles à maintenir en parallèle.

**FO demande à la DSAC de requalifier après les avoir recensés ces agents en inspecteur de surveillance et de leur verser le niveau de la part fonction en rapport avec leurs fonctions.**

**FO demande que cela soit rétroactif, tant pour les primo affectés CTE que pour les agents devenu IOPS/CTE au fil du temps.**

L'appellation CTE/IOPS doit être remplacé par inspecteur de surveillance IOPS/CTE afin d'éviter dans le futur des erreurs de rédaction dans les arrêtés d'affectations.

Pour mémoire, dans le cadre du protocole FO a demandé que les CTE soient alignés sur les inspecteurs de surveillance, mais cela n'a pas été retenu par la DSAC. Pourtant cette mesure peu coûteuse au regard du nombre d'agents concernés aurait permis de corriger le problème des CTE/IOPS.

**Pour FO, il est encore temps de rectifier cette inégalité de traitement pour tous les CTE.**

